

**ASSEMBLÉE NATIONALE**25 mars 2006

---

TRANSPARENCE ET SÉCURITÉ EN MATIÈRE NUCLÉAIRE - (n° 2943)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 154

présenté par  
M. Daniel Paul  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 13**

Dans la première phrase de l'alinéa 15 de cet article, substituer au mot :

« peut »

le mot :

« doit ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement souhaitent rendre systématique la suspension du fonctionnement de l'installation en cas de risque imminent.